REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260429-2026_05_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné P.BOUVET – S.DEJARDIN pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-05-01 : BAIL COMMERCIAL 1 PLACE DU PALAIS

Vu la fin des travaux de rénovation de l'ancienne mairie, pour un commerce en rez-de chaussée et un logement à l'étage,

Vu les rencontres avec Madame PERRET Céline intéressée pour ouvrir un commerce restauration 1 Place du Palais « Chez Cécé ».

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De souscrire un bail commercial 3/6/9 pour un commerce restauration « Chez Cécé » avec Madame Céline PERRET avec une date de départ au 01/06/2026. Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer est à déposer.

- Autorise Monsieur le maire pour signer les documents.

Les frais du bail commercial seront pris en charge par la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du